

Trucs et astuces pour éviter le traitement chimique

Aux abords de votre maison :

- Versez de l'eau bouillante pour désherber les abords de la maison et allées des jardins ou désherbez à la main ou avec un outil adapté (binette...). Utilisez l'eau savonneuse sur les rosiers pour éloigner les pucerons. *Et acceptez la présence d'herbes spontanées !*

- Utilisez un **décrottoir** à la sortie de votre potager, vous éviterez de déposer la terre et les graines de « mauvaises herbes » dans vos allées.

Dans votre jardin d'ornement :

- Évitez de laisser monter en graines les plantes indésirables. Bêchez de préférence avec une bêche à dents.
- Couvrez la terre à l'aide de pailles naturels (feuilles mortes, écorces, herbe de tonte séchée, broyats de tailles de végétaux, ...).
- Installez des plantes couvre-sols pour occuper la place entre les arbustes, les rosiers, au pied des arbres et entre de grandes plantes vivaces :

Alchemille (*Alchemilla mollis*),

Géranium vivace (*Geranium macrorrhizum*),

Lamier (*Lamium maculatum*),

Nepeta (*Nepeta mussinii*),

Petite Pervenche (*Vinca minor*),

Lierre (*Hedera helix*),

Pachysandra (*Pachysandra terminalis*),

Bruyère (*Erica darleyensis*),

Consoude naine (*Symphitum grandiflorum*).

- Pratiquez des **tontes hautes** (5 à 8 cm) pour tondre moins souvent.

- Aérez régulièrement le sol avec un **scarificateur** pour éviter le développement de mousse.

Dans votre potager :

- Choisissez des **variétés résistantes aux maladies et adaptées au sol, climat, etc.**

- **Paillez** après plantation entre les plantes et entre les rangs.

- **Sarcliez** précocement.

- Fertilisez modérément et utilisez des **engrais verts, compost, fumiers** pour améliorer la fertilité du sol et renforcer la résistance des cultures. Utilisez les déchets issus de vos plantes couvre-sols (purin de consoude...).

- Soyez attentif aux **insectes utiles** (larves de coccinelle, de syrphé) et créez des espaces de biodiversité pour les héberger (haies, nichoirs et mangeoires, murs, ...). Utilisez la lutte biologique.

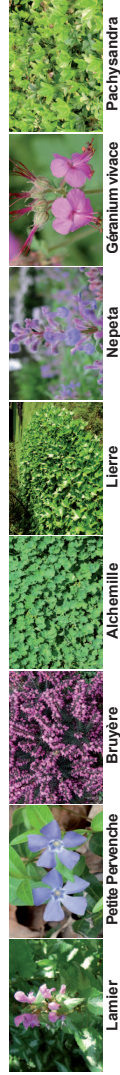
- **Raisonnez** l'arrosage (soir ou matin). Pensez à récupérer l'eau de pluie.

- Pensez à la **rotation des cultures** pour limiter les maladies.

Pour en savoir plus

Site de l'Union des Entreprises pour la protection des jardins et des espaces verts : <http://www.udj.fr> - Liste des déchetteries admettant les déchets dangereux (EVPP et PPNU)

Le catalogue des produits phytopharmaceutiques : <http://ephy.agriculture.gouv.fr/>



Pour en savoir plus

Site du Conseil Général sur les gestes malins des girondins : <http://www.lesecomatismes.com/>

Site de la DRAAF Aquitaine : <http://draaf.aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

Classement toxicologique des spécialités commerciales, pictogrammes de danger : <http://www.msa.fr>

Votre déchetterie en Gironde :

http://www.gironde.fr/cg33/contribution/cmssc_11060/la-gestion-des-dechets-en-pratique

Site de la Mutualité Sociale Agricole : <http://www.msa.fr> et <http://referencess-sante-securite.msa.fr/>

Centre anti-poison : <http://www.centres-antipoison.net/> CHU Pellegrin
Triptode - Place Amélie Raba Léon

Cette plaquette est proposée par le Groupe de Travail Zones Non Agricoles Gironde (GT ZNA), animé par :

Conseil Général de la Gironde : 05 56 99 33 33 - Poste 31 67

Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDDON) Aquitaine : 05 56 37 94 76

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) Aquitaine : 05 56 00 42 03

Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (EPLEPPA) Bordeaux Gironde : 05 56 35 18 01

Mutualité Sociale Agricole (MSA) Gironde : 05 56 01 97 52

Syndicat de Bassin Versant Engramme Garonne : 05 57 84 89 54

Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon : 05 57 76 23 23

Agence de l'Eau Adour Garonne (AEOG) : 05 56 11 19 99

Votre contact en Gironde :
Conseil Général

Service Aménagement et Gestion de l'Espace
tel : 05.56.99.33.33 Poste 31 67 - Mail : m.creste@cg33.fr



Jardinez propre !

Les pesticides c'est pas automatique !

Pour éviter l'utilisation de produits chimiques dans nos jardins, des solutions existent.

Découvrons-les ensemble !

Qu'est-ce qu'un produit phytosanitaire ?

Un produit phytosanitaire ou phyto-pharmaceutique est une préparation commerciale utilisée pour :

- protéger les végétaux contre les organismes nuisibles,
- assurer la conservation des récoltes,
- prévenir ou détruire la croissance des végétaux indésirables.

Ces produits ne sont pas sans danger pour votre santé et votre environnement !

Quels sont les risques liés à leur utilisation ?



Nocif



Toxique



Corrosif



Dangereux pour l'environnement

Les risques pour la santé :

- Effets immédiats : troubles généraux, oculaires, respiratoires, cutanés, digestifs, nerveux, parfois décès.
- Effets à long terme notamment par la présence de résidus dans les aliments : apparition de résistance, cancers, maladies neurologiques, troubles de la reproduction, autres...

Les risques pour l'environnement :

- 1 gramme de substance active déversé dans un fossé peut provoquer la pollution de 10 000 m³ d'eau, soit la consommation d'une famille de 4 personnes pendant 50 ans !

Les bonnes pratiques

Si vous traitez chimiquement :

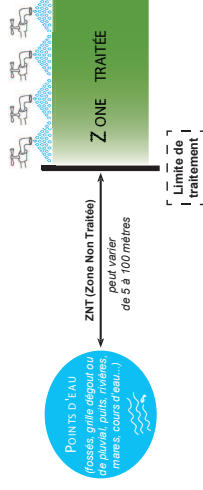
1/ Avec quelles précautions ?

- Protégez-vous avant, pendant et après le traitement (gant, masque, combinaison, etc.) avec des équipements réservés à l'utilisation des pesticides.

- Ne mangez pas, ne buvez pas, ne fumez pas avant, pendant et après le traitement.

2/ Où ?

- Ne pas désherber chimiquement :
 - les zones imperméables (trottoirs bitumés, cours, terrasse, dalles, ...),
 - les zones semi imperméables (allées gravillonnées...),
 - les terrains en pente.
- Respectez les Zones Non Traitées (ZNT) toute l'année : le non-respect de ces distances est puni par la loi.



Lisez bien l'étiquette du produit qui indique la ZNT !

3/ Quand ?

Ne pas traiter :

- à une T° supérieure à 20°C
- à une T° inférieure à 5°C
- avant récolte

Traitez le soir et interdisez l'accès au jardin aux enfants, aux animaux domestiques et à vous-même pendant le traitement puis pendant les 48h suivantes, ou plus, selon le produit utilisé !

4/ Avec quel produit ?

- Faites-vous conseiller à l'achat par un vendeur professionnel. Choisissez un produit phytosanitaire d'Emploi Autorisé pour les Jardins (EAJ), le moins dangereux pour la santé et l'environnement (faible toxicité, faible dosage).
- N'utilisez pas les produits avec le pictogramme « Dangereux pour l'environnement »

5/ Avec quel matériel ?

- Utilisez un pulvérisateur adapté au produit.
- Proscrivez l'arrosoir, le seau, la bassine...

6/ En quelle quantité ?

- Estimez les surfaces à traiter pour appliquer la bonne dose. Tout surdosage entraîne une pollution de l'eau à la 1^{ère} pluie et un risque de diminution de la fertilité du sol !

Rappel des équivalences : un jardin de 25m de large par 50 m de long a une surface de 25m x 50m = 1.250m² = 0,125ha. Volumes : 1cl = 10mL = 10cm³

- Ne préparez que la quantité de produit nécessaire afin d'éviter les fonds de cuve trop importants et le gaspillage. C'est bon pour l'environnement et votre porte-monnaie !

7/ Et après le traitement ?

- Diluez 5 fois le fond de cuve et épandez-le dans le jardin sur les surfaces traitées.
- Ne nettoyez pas le pulvérisateur dans l'évier ou près d'un point d'eau.
- Lavez-vous (douche) et lavez vos vêtements séparément.
- Stockez les produits phytosanitaires dans une armoire réservée à cet usage, aérée et fermée à clé, hors de portée des enfants. Conservez chaque produit dans son emballage d'origine et conservez l'étiquette.
- Rappez vos bidons usagés, périmés ou inutilisés à la déchèterie de votre commune en le précisant à l'accueil (liste sur <http://upj.fr>)
- Ne le jetez surtout pas parmi les ordures ménagères, dans l'évier, et ne les brûlez pas.